

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-338

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2006-115 PLAN D'URBANISME DE LA VILLE D'ASBESTOS (MAINTENANT VAL-DES-SOURCES) (Ancien terrain de balle Trois-Lacs)

ATTENDU QUE la Ville de Val-des-Sources à le pouvoir, en vertu de la Loi, d'adopter, de modifier ou d'abroger un règlement concernant le plan d'urbanisme sur son territoire;

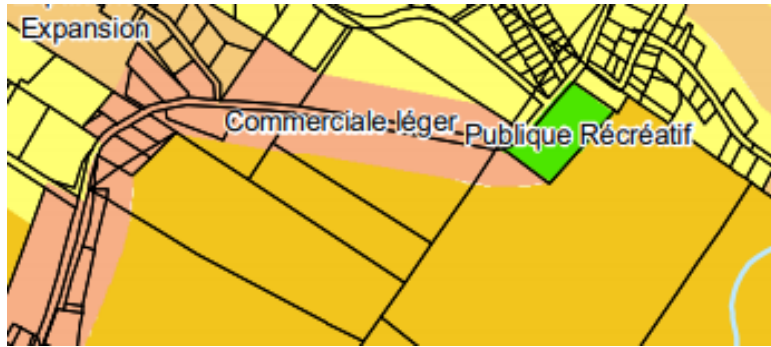
ATTENDU QUE la Ville d'Asbestos (maintenant Val-des-Sources) a adopté le règlement numéro 2006-115 : « plan d'urbanisme », en 2006;

À CES CAUSES, qu'il soit par les présentes ordonné et statué et il est ordonné et statué comme suit :

RÈGLEMENT 2022-338 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2006-115 PLAN D'URBANISME DE LA VILLE D'ASBESTOS (MAINTENANT VAL-DES-SOURCES)

ARTICLE 1 – Modification du plan des Grandes affectations du sol
(lot 3 172 304)

Le plan des Grandes affectations du sol faisant partie intégrante du plan d'urbanisme est modifié de façon à changer l'Affectation du sol du lot 3 172 304 (ancien terrain de balle boul. Laroche) pour la faire passer de Publique – récréatif à Commercial léger;



ARTICLE 2 – Entrée en vigueur

Le règlement entrera en vigueur après les formalités prévues à la Loi.

Adopté

HUGUES GRIMARD, MAIRE

GEORGES-ANDRÉ GAGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
GREFFIER SUPPLÉANT

AL/

PREMIER PROJET :	SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 MARS 2021
DEUXIÈME PROJET :	SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021
AVIS DE MOTION :	SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021
ADOPTION DU RÈGLEMENT :	SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 JUIN 2021
AVIS DE CONFORMITÉ MRC :	LE 29 NOVEMBRE 2022
PUBLICATION SITE INTERNET DE LA VILLE	LE 8 AOÛT 2023
ENTRÉE EN VIGUEUR :	LE 29 NOVEMBRE 2022